

Déroulement de la formation

Epreuves de sélection

épreuve écrite

étude de cas suivie
de la rédaction
d'une note de synthèse

+

épreuve orale

entretien
à partir d'un dossier
établi par le candidat

Formation

UCC 1 : Elaborer une stratégie de développement et conseiller les décideurs politiques

UCC 2 : Concevoir, conduire, évaluer un projet

UCC 3 : Communiquer

UCC 4 : Gérer les ressources humaines et organiser le système de travail

UCC 5 : Gérer administrativement et financièrement la mise en oeuvre d'un projet

UCC 6 : Garantir la pertinence de l'intervention professionnelle dans un système global d'enjeux politiques, sociaux et culturels

UCC 7 : Situer dans leur contexte et comprendre les pratiques pour optimiser l'action

Les candidats à l'entrée en formation DE-DPAD doivent être admis aux épreuves de sélection, puis effectuer une formation en unités de compétences capitalisables.

La formation dure 1500 heures au maximum, dont 750 heures en centre. Elle est répartie sur 2 ans au moins et 3 ans au plus et s'organise selon le principe de l'alternance.

Le cursus comprend 7 unités de compétences capitalisables (UCC), chaque UCC représentant un volume de formation de 180 à 250 heures (alternance comprise).

Les modalités d'évaluation sont proposées par l'organisme de formation et validées par le jury pour chaque formation mise en oeuvre.

Délivrance du diplôme

Le diplôme est délivré par le directeur régional de la jeunesse et des sports à l'issue des validations des 7 unités de compétences capitalisables.

VAE

Le DE-DPAD est homologué au niveau 2, il peut donc faire l'objet d'une demande de validation d'acquis d'expérience (vae).

Renseignements

Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports

BP 1983 - 27, rue Sancey
25020 BESANÇON CEDEX
tél. 03 81 41 26 26

Mél : mjs-025@jeunesse-sports.gouv.fr

www.drdjs-franche-comte.jeunesse-sports.gouv.fr

